

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

----- ENQUETE PUBLIQUE -----

Par arrêté préfectoral du 14 mars 2016, une enquête publique est ouverte du 18 avril au 20 mai 2016, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de FOMPERRON, portant sur la demande d'autorisation présentée par la Société d'Exploitation de Parc Eolien Le Champvoisin relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant quatre éoliennes et un poste de livraison, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre I^{er} et le titre I^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'Environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés à la mairie de FOMPERRON, du 18 avril au 20 mai 2016 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de FOMPERRON, et par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête, selon ce modèle («Société d'Exploitation de Parc Eolien Le Champvoisin»), à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr.

Monsieur Vincent-Emmanuel VALOIS, informaticien, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de FOMPERRON aux jours et heures suivants :

- **lundi 18 avril 2016 de 16h00 à 19h00**
- **mercredi 27 avril 2016 de 9h00 à 12h00**
- **mercredi 04 mai 2016 de 9h00 à 12h00**
- **mercredi 11 mai 2016 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 20 mai 2016 de 9h00 à 12h00**

En cas d'empêchement de Monsieur Vincent-Emmanuel VALOIS, Monsieur Jean-Michel PRINCE retraité de l'éducation nationale le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la Préfecture - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement - pendant les heures d'ouverture au public (de 9h00 à 16h45).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture des Deux-Sèvres - Bureau de l'Environnement - 05.49.08.69.57 - 05.49.08.69.58 et à la mairie de FOMPERRON pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la Société d'Exploitation de Parc Eolien Le Champvoisin 31 rue Inkermann 59000 LILLE.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Préfecture : <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubriques « publications – annonces et avis – enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »).